

# Budget fédéral 2021



## Faits saillants

### Mesures pour les particuliers



**Prolongation des prestations de relance économique et des prestations générales de l'assurance-emploi dans le cadre de la COVID-19**



**Prolongation de l'augmentation des bourses aux étudiants jusqu'en 2023**



**Paiement unique de 500 \$ pour les personnes âgées de plus de 75 ans à partir de juin 2022**



**Élargissement des critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées**



**Bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs**

### Mesures pour les entreprises



**Mesures de soutien d'urgence aux entreprises prolongées jusqu'au 25 septembre 2021**



**Nouvelle subvention dans le cadre du Programme d'embauche pour la relance du Canada**



**Taux d'imposition des sociétés réduit sur le revenu admissible de fabrication et de transformation de technologies à zéro émission**

### Autres mesures importantes



**Nouvelle taxe sur la vente au détail de voitures de luxe, d'aéronefs personnels et de bateaux à usage personnel**



**Prêt sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$ pour la rénovation résidentielle**



**Taxe nationale de 1 % sur l'utilisation improductive des logements au Canada par des propriétaires étrangers non-résidents**

**Pour de plus amples détails sur le budget fédéral 2021, visitez [placementsmackenzie.com](https://placementsmackenzie.com).**

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son intégralité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.

Ces renseignements ne devraient pas être interprétés comme un conseil juridique, fiscal ou comptable. Ce matériel a été préparé à des fins de renseignement seulement. Les renseignements fiscaux présentés dans ce document sont de nature générale et les clients sont priés de consulter leur propre fiscaliste-conseil, comptable, avocat ou notaire avant d'adopter une quelconque stratégie décrite aux présentes car les circonstances individuelles de chaque client sont uniques. Nous nous sommes efforcés d'assurer l'exactitude des renseignements fournis au moment de la rédaction. Néanmoins, si les renseignements figurant dans ce document devaient s'avérer inexacts ou incomplets, ou si la loi ou son interprétation devaient changer après la date de ce document, les conseils fournis pourraient être inadéquats ou inappropriés. On ne devrait pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autre. Nous ne sommes pas responsables des erreurs qu'il pourrait y avoir dans ce document, ni redevables envers quiconque se fie aux renseignements contenus dans ce document. Veuillez consulter votre conseiller juridique ou fiscal attitré.